

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 436

28 février 2006

SOMMAIRE

Access Technologies, S.à r.l., Howald	20903	Lux Autoland AG, Weiswampach	20884
Aktiv Assekuranz Makler, GmbH, Wasserbillig	20902	Lux-Export, S.à r.l., Howald	20923
(The) Archipelago Fund, Sicaf, Luxembourg	20882	Maison Bosco, S.à r.l., Luxembourg	20903
Ateliers François Frieseisen & Co, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	20920	Privilege Fund, Sicav, Luxembourg	20901
Brasserie Dounas, S.à r.l., Leudelange	20904	R.B.D. Holding S.A., Luxembourg	20927
CEREP Investment C, S.à r.l., Luxembourg	20889	R.B.D. Holding S.A., Luxembourg	20927
Chinesco Finance S.A.H.	20883	R.B.D. Holding S.A., Luxembourg	20928
Chinesco Finance S.A.H.	20883	R.B.D. Holding S.A., Luxembourg	20928
Clima-Participations, S.à r.l., Howald	20904	R.B.D. Holding S.A., Luxembourg	20928
Clima-Participations, S.à r.l., Howald	20904	Rosetta I S.A., Luxembourg	20922
Clima-Participations, S.à r.l., Howald	20905	S.M.S. Finance S.A., Luxembourg	20923
Clima-Participations, S.à r.l., Howald	20905	S.M.S. Finance S.A., Luxembourg	20927
CR Associés S.A., Luxembourg	20904	Salon de coiffure Fior, S.à r.l., Luxembourg	20920
E-Vasion, S.à r.l., Schifflange	20920	San Marino Investment International, Sicav, Luxembourg	20923
Electricité Générale Cardoso et Loureiro, S.à r.l., Luxembourg	20904	Société Financière du Midi S.A. Holding, Luxembourg	20887
Electro Ferreira, S.à r.l., Luxembourg	20920	Société Financière du Midi S.A. Holding, Luxembourg	20888
Europa Heron, S.à r.l., Luxembourg	20893	Société Financière du Midi S.A. Holding, Luxembourg	20888
Europélite B.V., S.à r.l., Luxembourg	20902	Société Financière du Midi S.A. Holding, Luxembourg	20888
Falun S.A. Holding, Luxembourg	20902	Société Financière du Midi S.A. Holding, Luxembourg	20888
Fasselvega S.A.H., Luxembourg	20900	Société Financière du Midi S.A. Holding, Luxembourg	20888
Fasselvega S.A.H., Luxembourg	20901	Société Financière du Midi S.A. Holding, Luxembourg	20888
Forster Luxembourg, GmbH, Remich	20902	Société Financière du Midi S.A. Holding, Luxembourg	20888
Global Access, S.à r.l., Ettelbruck	20920	Société Financière du Midi S.A. Holding, Luxembourg	20887
Global Enhanced Loan Fund S.A., Luxembourg	20923	Société Financière du Midi S.A. Holding, Luxembourg	20887
Guy Frères, S.à r.l., Contern	20919	Société Financière du Midi S.A. Holding, Luxembourg	20887
Halverton Babcock Industrial, S.à r.l., Niederanven	20908	Sunmoon S.A., Luxembourg	20883
Ibelux, S.à r.l., Luxembourg	20922	Sunmoon S.A., Luxembourg	20903
Indice Holding S.A., Luxembourg	20921	Sunmoon S.A., Luxembourg	20903
Indice Holding S.A., Luxembourg	20921	T.T. Company, S.à r.l., Luxembourg	20889
Indice Holding S.A., Luxembourg	20921	T.T. Company, S.à r.l., Luxembourg	20889
Indice Holding S.A., Luxembourg	20921	Trading Organisation Office Luxembourg S.A., Luxembourg	20902
Indice Holding S.A., Luxembourg	20922	Trinity Investments S.A., Luxembourg	20905
Isaline, S.à r.l., Luxembourg	20884	Winchester Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	20882
Jean-Pierre Bara & Cie, S.à r.l., Ehrlange-sur-Mess	20903		
Lord Nelson, S.à r.l., Luxembourg	20921		
Lustrerie Lanners, S.à r.l., Senningerberg	20922		

WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 5.635.423.600.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 78.513.

 —
 EXTRAIT

Dans un but de clarification à l'attention des tiers, il a été décidé d'effectuer un récapitulatif concernant l'actionariat de la Société.

1. Il résulte de l'acte constitutif de la Société en date du 24 octobre 2000, que la société R&C HOLDING B.V., ayant son siège social à Saturnusstraat 40, NL-2132 HB Hoofddorp, Pays-Bas, a souscrit aux 125 parts sociales originales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune de la Société. En conséquence, à ce moment, R&C HOLDING B.V. était l'associé unique de la Société.

2. Une assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 15 décembre 2000, a décidé de la conversion des 125 parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune en parts sociales de classe A.

3. Il résulte en outre d'une assemblée générale extraordinaire d'augmentation de capital de la Société en date du 15 décembre 2000 que la société RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a souscrit à vingt-sept millions deux cent cinquante-deux sept cent quarante et une (27.252.741) parts sociales nouvelles de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et une (1) part sociale de classe D d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) de la Société.

4. Il résulte également d'une assemblée générale extraordinaire d'augmentation de capital de la Société en date du 15 décembre 2000 que RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., précitée, a souscrit à vingt-neuf millions cent un mille trois cent soixante-neuf (29.101.369) parts sociales nouvelles de classe A, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune. En conséquence, suite à ces deux augmentations de capital, les sociétés RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. et R&C HOLDING B.V. étaient les associées de la Société.

5. Il résulte enfin d'une convention de transfert de parts sociales en date du 15 décembre 2000 que R&C HOLDING B.V. a vendu 125 parts de catégorie A de la Société à la société RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), précitée. Il résulte par conséquent de ce transfert que la société RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. est devenue à cette date l'associée unique de la Société.

En conséquence:

RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. est dorénavant l'associée unique de la Société comme suit:

	56.354.235 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cent euros chacune
	1 part sociale de classe D d'une valeur nominale de cent euros

Total	56.354.235 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cent euros chacune
	1 part sociale de classe D d'une valeur nominale de cent euros

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 17 novembre 2005.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05001. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101634.3/556/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

THE ARCHIPELAGO FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe (liquidée).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 52.997.

 —
 Clôture de liquidation

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 14 octobre 2005

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de clôturer la liquidation.
2. L'assemblée décide de garder les archives et comptes de la Société à l'ancien siège social pour une durée de 5 ans.

Pour THE ARCHIPELAGO FUND (liquidée)

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101590.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SUNMOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.165.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2005

- les mandats d'Administrateurs de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de la société LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé DESS, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme.

Fait à Luxembourg, le 10 février 2005.

SUNMOON S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101635.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

CHINESCO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 43.769.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2005

- La décision des Administrateurs, M. Jean-Paul Reiland, M. François Mesenburg et la société LOUV, S.à r.l. ainsi que la décision du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE S.A. de ne pas représenter aux suffrages, est acceptée. Aucune candidature n'ayant été présentée pour les postes vacants, la société n'a à partir de ce jour plus d'Administrateurs ni de Commissaire aux Comptes;

- Suite à la résiliation de la convention de services et de domiciliation signée avec SGG SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. en date du 5 décembre 2000 et aucun nouvel agent domiciliataire n'ayant été trouvé, la société n'a à partir de ce jour plus de siège social.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour CHINESCO FINANCE S.A.

LOUV, S.à r.l.

Actionnaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101656.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

CHINESCO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 43.769.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que notre Société a décidé de résilier la convention de services et de domiciliation conclue en date du 5 décembre 2000 nous liant à la société sous rubrique et ce avec effet au 9 novembre 2005.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations très distinguées.

Le 17 novembre 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Senior Vice Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101654.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ISALINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 111.279.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 10 novembre 2005 à Luxembourg

L'Associé unique a accepté la démission du gérant unique, INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., avec effet au 10 novembre 2005.

L'Associé unique a ensuite décidé de pourvoir au poste de Gérant, en nommant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Ole Ahrens, né le 1^{er} janvier 1951 à Hamburg, demeurant Am Birkenweg 26, Alzenau, Allemagne;
- M. Volker Feist, né le 15 décembre 1953 à Hüchelhoven, demeurant Unterm Kreuz 6, Alzenau, Allemagne.

L'Associé Unique a enfin décidé de transférer le siège social de la société de son ancienne adresse, 8-10, rue Mathias Hardt L-1717, au 57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour ISALINE, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101641.3/1005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

LUX AUTOLAND AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, 50, route de Clervaux.

H. R. Luxemburg B 112.010.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am vierzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Stephan Scholzen, Kfz-Mechaniker Meister, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Lagerstrasse 45.
- 2.- Herr Martin Scholzen, Kfz-Mechaniker Meister, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Kehr 3A.
- 3.- Herr Ludger Scholzen, Kfz-Mechaniker Meister, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Kehr 3B.

Die erschienenen Parteien ersuchen den verhandelnden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Gesellschaftsname - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Zwischen den erschienenen Parteien und allen Personen, die später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung LUX AUTOLAND AG.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes im Ausland gefährden oder unmittelbar bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Einstellung dieser ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden, ohne dass jedoch diese Massnahme eine Wirkung auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft hat, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung des Sitzes luxemburgisch bleiben wird.

Eine solche Sitzverlegungserklärung wird gemacht sowie Dritten zur Kenntnis gegeben durch einen der ausführenden Organe der Gesellschaft, welcher die Befugnis besitzt, die tägliche Geschäftsführung auszuüben.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der Klein- und Grosshandel mit Kraftfahrzeugen aller Art, Fahrrädern, Motorrädern, Landmaschinen, Booten, Ultraleichtflugzeugen und Renncarts, sowie Kraftfahrzeugzubehörteilen oder -ersatzteilen jeder Art und Schrott.

Die Gesellschaft kann ausserdem Fahrzeuge vermieten, unter ausdrücklichem Ausschluss sogenannter Finanzleasingverträge.

Sie kann alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen vornehmen, die mit dem Gegenstand des Unternehmens mittelbar oder unmittelbar in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringung, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, oder die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnten.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt dreiunddreissigtausend Euro (33.000,- EUR) eingeteilt in dreihundert Aktien (300) mit einem Nennwert von hundertzehn Euro (110,- EUR) pro Aktie.

Art. 6. Die Aktien sind je nach Wunsch des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Es können je nach Wunsch der Aktionäre Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft hat das Recht auszugebende Aktien mit 4 einem Aufgeld, das ist eine Emissionsprämie, zu versehen.

Die Gesellschaft kann in dem Masse und zu den Bedingungen, die das Gesetz erlaubt, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern die Aktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die deren Zahl festlegt. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder kann eine Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des freigewordenen Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bezeichnen; in dessen Abwesenheit wird der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen, das zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Ein Mandat zwischen Verwaltungsräten ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann.

Die Vollmacht zur Vertretung eines verhinderten Verwaltungsratsmitgliedes kann durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erteilt werden.

In Dringlichkeitsfällen hat ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluss die gleiche rechtsverbindliche Wirkung, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung gefasst worden.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 10. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Abschriften oder Auszüge der Protokolle werden für gleichlautend vom Vorsitzenden oder einem Bevollmächtigten bescheinigt. Die Vollmachten bleiben den Protokollen beigelegt.

Art. 11. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, die zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, soweit dieselben nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft ganz oder teilweise an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen er selbst befugt ist.

Art. 13. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die gemeinsame Unterschrift eines delegierten und eines weiteren Verwaltungsratsmitgliedes.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfang des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Art. 14. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre sein können. Der oder die Kommissare werden ernannt für die Dauer von höchstens sechs Jahren gerechnet von der Generalversammlung an. Die Generalversammlung legt ihre Anzahl und Bezüge fest. Sie sind wiederwählbar.

Gesellschafterversammlung

Art. 15. Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäss zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat die weitestgehenden Befugnisse in Bezug auf alle Gesellschaftsangelegenheiten.

Art. 16. Die jährliche ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, jeweils am zweiten Donnerstag des Monats Juni um 10.00 Uhr und zum ersten Mai im Jahr 2007.

Sofern dieser Tag auf einen Feiertag fällt, findet sie am ersten drauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Eine aussergewöhnliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Kommissare einberufen werden.

Die Einberufung kann auch auf schriftliche Anfrage von Aktionären, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, gefordert werden.

Art. 18. Die Einberufung der Gesellschafterversammlungen erfolgt gemäss der im Gesetz vorgeschriebenen Formen und Fristen. Diese Einberufung muss die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung beinhalten.

Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Jeder Aktionär kann einem Bevollmächtigten, der nicht Aktionär sein muss, durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung erteilen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen festzulegen.

Art. 19. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, die mit dieser Aktie verbunden sind, solange zu suspendieren bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsführung - Gewinnverteilung

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die jährliche Bilanz und die Verlust- und Gewinnrechnung.

Er übergibt dem oder den Kommissaren wenigstens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung die Unterlagen nebst einem Tätigkeitsbericht.

Art. 21. Der verbleibende Gewinnüberschuss, nach Abzug der Kosten und Abschreibungen stellt den Nettogewinn dar. Von diesem Gewinn werden fünf Prozent (5%) einbehalten zwecks Bildung der gesetzlichen Rücklage; diese obligatorische Vorwegnahme entfällt sobald und solange die Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht.

Das Saldo steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat kann mit Zustimmung des oder der Kommissare und unter Berücksichtigung der diesbezüglichen Vorschriften Anzahlungen auf Dividende vornehmen.

Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung, die gemäss den für die Satzungsänderung vorgesehenen Bestimmungen befindet, vorzeitig aufgelöst werden.

Die Auflösung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren. Diese werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Befugnisse und Bezüge festlegt.

Gesetzgebung

Art. 23. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner gegenwärtigen Form über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung in allen Fällen finden, wo nicht anders durch die gegenwärtige Satzung bestimmt wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2006.

Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahr 2007 statt.

Zeichnung und Einzahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1) Herr Stephan Scholzen, vorbenannt, hundert Aktien	100
2) Herr Martin Scholzen, vorbenannt, hundert Aktien	100
3) Herr Ludger Scholzen, vorbenannt, hundert Aktien	100
Total: dreihundert Aktien	300

Alle Aktien sind vollständig in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von dreiunddreissigtausend Euro (33.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 1.700,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben nach Feststellung der ordnungsgemässen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
 - a) Herr Stephan Scholzen, Kfz-Mechaniker Meister, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Lagerstrasse 45.
 - b) Herr Martin Scholzen, Kfz-Mechaniker Meister, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Kehr 3A.
 - c) Herr Ludger Scholzen, Kfz-Mechaniker Meister, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Kehr 3B.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:
Die Gesellschaft FN-SERVICES, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 144, rue de Stavelot, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 92.183.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars erlöschen am Ende der ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2010 befindet.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9990 Weiswampach, 50, route de Clervaux.
- 6) Gemäss der gegenwärtigen Satzung und des Gesetzes ermächtigt die Gesellschafterversammlung den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates zu übertragen.

Versammlung des Verwaltungsrates

Sind erschienen:

Die Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft LUX AUTOLAND AG:

- a) Herr Stephan Scholzen, Kfz-Mechaniker Meister, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Lagerstrasse 45.
- b) Herr Martin Scholzen, Kfz-Mechaniker Meister, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Kehr 3A.
- c) Herr Ludger Scholzen, Kfz-Mechaniker Meister, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Kehr 3B.

Die hier anwesenden Verwaltungsratsmitglieder bestimmen zum Verwaltungsratsdelegierten Herrn Stephan Scholzen, Herrn Martin Scholzen und Herrn Ludger Scholzen, vorbenannt.

Jeder der Verwaltungsratsdelegierten kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Wiltz in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die erschienenen Parteien, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Scholzen, M. Scholzen, L. Scholzen, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 novembre 2005, vol. 319, fol. 82, case 1. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehren, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 23. November 2005.

A. Holtz.

(903669.3/2724/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 29.751.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(101749.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 29.751.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(101746.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 29.751.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(101744.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 29.751.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(101742.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 29.751.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(101740.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 29.751.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(101737.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 29.751.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(101735.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

T.T. COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 98.568.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101801.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

T.T. COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 98.568.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101804.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

CEREP INVESTMENT C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.990.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth of October.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP II, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg n° B 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588);

here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 11 October 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CEREP INVESTMENT C, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) units of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable. In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders' decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP II, S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2006.

2) Is appointed as manager for an undetermined duration:

CEREP II, S.à r.l., pre-named.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

3) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.559, constituée par acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 888 en date du 13 septembre 2005 (page 42588);

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 11 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEREP INVESTMENT C, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP II, S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2006.
- 2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
CEREP II, S.à r.l., prénommée.
Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.
- 3) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 100, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Elvinger.

(102331.3/211/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

EUROPA HERON, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 112.356.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, represented by Mr Eric Biren, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, represented by Mr Eric Biren, previously named,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established by the appearing parties a société à responsabilité limitée (limited liability company) (the «Company») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Denomination. The Company will exist under the denomination of EUROPA HERON, S.à r.l.

Art. 3. Object. The main purpose of the company is the holding of completed built real estate and/or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, and to one vote at the general meetings of the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Joint co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

1. Transfer in case of a single partner.

The transfers of shares are free.

2. Transfer in case of plurality of partners.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

No transfer of redeemable shares reporting to a specific class may take place without the unanimous consent of the partners owners of the shares of the concerned class.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his

absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. Powers. The manager(s) has(have) the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the managers.

Art. 15. Events affecting the manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

Art. 18. Decisions of the shareholders

1. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company is composed of several shareholders, no decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present Articles of Incorporation have to be approved by shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 19. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year. The financial year begins on January 1st and ends on December 31st, the same year.

Art. 21. Balance-sheet. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of August 10th, 1915.

Art. 22. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the management to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under the law.

Art. 23. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 24. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares
1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prenamed	11,925.- EUR	477
2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prenamed	575.- EUR	23
Total	12,500.- EUR	500

The amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year starts on the present date and ends on December 31, 2006.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Extraordinary general meeting

And immediately upon incorporation, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to the holding of an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

I. Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the day the shareholder(s) approve the annual accounts of the year ending on December 31, 2010:

- a) Mr Vincent Goy, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- b) Mr Eric Biren, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Mr Peter Cluff, company director, residing at 136, Sloane Street, London SW1X 9AY.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 14 of the Articles of Incorporation of the Company.

II. The registered office of the Company shall be set at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, représentée par Monsieur Eric Biren, directeur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de EUROPA HERON, S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet principal de la Société est la détention d'immeubles construits ou à construire à Luxembourg ou à l'étranger, de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant.

Le gérant pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le gérant le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés ou de l'associé unique selon le cas, par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou à l'associé unique selon le cas, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, et à une voix aux assemblées générales des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Aucune cession de parts sociales rachetables relevant d'une catégorie spécifique ne peut être effectuée qu'avec l'agrément unanime des associés propriétaires des parts de la catégorie concernée.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Pouvoirs. Le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants.

Art. 15. Evénements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité de la gérance. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de ses(leurs) fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui(eux) pour le compte de la Société. Il(ils)n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son(leur) mandat.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 18. Décisions de l'associé ou des associés

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 au 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 20. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social de la Société connaissance des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915.

Art. 22. Répartition des bénéfiques. Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prédésignée	11.925,- EUR	477
2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prédésignée	575,- EUR	23
Total	12.500,- EUR	500

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le trente et un décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties prénommées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée et se considérant dûment convoquées, ont décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre de gérants est fixé à trois (3) et sont nommés gérants pour une période venant à expiration à la date de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010:

a) Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Monsieur Eric Biren, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Monsieur Peter Cluff, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 136, Sloane Street, Londres SW1X 9AY.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts de la Société.

II. Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2005, vol. 899, fol. 32, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(106661.3/239/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

FASSELVEGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 76.074.

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise FASSELVEGA, Société Anonyme Holding, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 76.074,

constituée originairement sous la dénomination de SANTOS DUMONT, Société Anonyme Holding, suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 702 du 28 septembre 2000,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mai 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 700 du 7 juillet 2004.

La séance est ouverte à dix heures trente (10.30 heures) sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Diane Wunsch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Renouvellement pour une nouvelle durée de cinq ans de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2000, à augmenter le capital à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), aux mêmes conditions que celles fixées antérieurement.

2. Modification de l'article 5 des statuts afin de l'adapter à la décision prise sur le point 1^{er} de l'ordre du jour.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de renouveler pour une nouvelle période de cinq ans à partir du 10 novembre 2005, prenant fin le 9 novembre 2010, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration le 29 novembre 2000, à augmenter le capital social jusqu'à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), aux mêmes conditions que celles fixées antérieurement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), qui sera représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir du 10 novembre 2005, prenant fin le 9 novembre 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital

autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à dix heures quarante (10.40 heures).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Leclerc, D. Wunsch, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2005, vol. 533, fol. 28, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 novembre 2005.

J. Gloden.

(102789.2/213/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

FASSELVEGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 76.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Golden.

(102791.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

PRIVILEGE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.913.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 7 octobre 2005

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'octobre 2006, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Vincent Decalf, Michel Becker, Stéphane Wathier et Philippe Kenis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101916.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

TRADING ORGANISATION OFFICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 69.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05623, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Signature.

(101824.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

AKTIV ASSEKURANZ MAKLER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.392.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

MAZARS

Signature

(101832.3/1682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

FALUN S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 45.150.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(101833.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

FORSTER LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 2, rue du Camping.
R. C. Luxembourg B 92.705.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Signature.

(101855.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

EUROPERLITE B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.492,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 107.679.

L'adresse professionnelle de M. Bruno Van Herpen, gérant de la Société, est désormais sis 154, rue de l'Université, 75007 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101895.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SUNMOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.165.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNMOON S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(101922.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SUNMOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.165.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNMOON S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(101923.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ACCESS TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.
R. C. Luxembourg B 64.046.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

MAZARS

Signature

(101858.3/1682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

JEAN-PIERRE BARA & Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlang-sur-Mess.
R. C. Luxembourg B 12.994.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101872.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

MAISON BOSCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.104.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101874.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

20904

CR ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.413.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101875.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

BRASSERIE DOUNAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3352 Leudelange.

R. C. Luxembourg B 74.478.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101876.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ELECTRICITE GENERALE CARDOSO ET LOUREIRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2563 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.973.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BK01754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101877.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

CLIMA-PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 26, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 42.641.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05809, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature.

(101839.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

CLIMA-PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 26, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 42.641.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05812, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature.

(101837.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

CLIMA-PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 26, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 42.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05818, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005. Signature.
(101836.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

CLIMA-PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 26, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 42.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05822, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005. Signature.
(101834.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

TRINITY INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.
H. R. Luxemburg B 112.149.

Im Jahre zweitausendfünf, am dreiundzwanzigsten November.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, im Amtssitz in Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Lennart Stenke, Direktor, geboren in S-Sundbyberg, am 22. September 1951, beruflich wohnhaft in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.

2. THE SERVER GROUP EUROPE S.A., mit Sitz in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 68.574, hier vertreten durch Herrn Lennart Stenke vorgenannt.

Welche Komparenten, namens wie sie handeln, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung TRINITY INVESTMENTS S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen. Ausserdem kann die Gesellschaft als Wirtschaftsberater tätig sein.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien investieren.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf dreihundertzwanzigtausend Euro (320.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von sechs Jahren, beginnend am Datum der Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde, das gezeichnete Aktienkapital jederzeit im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

Art. 5. Jede ordnungsgemäss konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am vierten Donnerstag des Monats Juni um 18.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2006.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass aussergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäss einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die entgeltliche Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson,

welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, dessen Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, ausser dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 2005 enden wird.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschliessen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes		Aktienzahl
	Kapital	Kapital	
1) Herr Lennart Stenke, vorgeannt	32,-	32,-	1
2) THE SERVER GROUP S.A., vorgeannt	31.968,-	31.968,-	999
Total:	32.000,-	32.000,-	1.000

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf 1.200,- EUR abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:

- Herr Lennart Stenke, Direktor, geboren in S-Sundbyberg, am 22. September 1951, beruflich wohnhaft in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine;

- Herr René Faltz, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 17. August 1953, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare;

- Herr Tom Felgen, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 14. Dezember 1971, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

THE SERVER GROUP EUROPE S.A., mit Sitz in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 68.574.

4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2011.

6. Der Verwaltungsrat erhält die Erlaubnis, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung gemäss Artikel 9 der Gesellschaftsordnung zu delegieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stenke, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 25 novembre 2005, vol. 469, fol. 74, case 4. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 novembre 2005.

M. Schaeffer.

(104497.3/5770/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle, Bombicht.

R. C. Luxembourg B 109.134.

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 97.795, incorporated initially under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Notary Joseph Elvinger, pre-named and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042) (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and incorporated by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 22 June 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Company») which articles of incorporation (the «Articles») have been amended on 11 July 2005;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of articles 193-195 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Ms Caroline Notte, lawyer, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The meeting is presided by Ms Caroline Notté, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee residing in Schouweiler.

The meeting elects as scrutineer Ms Aude Tusamba, jurist, residing in Luxembourg.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously.

Resolution

The meeting resolves to restate the Articles, which shall now read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name

There is formed a private limited liability company under the name HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose of and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of

financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage the holding of such interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»).

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- advance, lend or deposit money or give credit to with or to subscribe or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and enter into all transactions which are necessary or desirable to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of class A with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «A Ordinary Shares»).

The holders of the A Ordinary Shares are together referred to as the «A Ordinary Shareholders». The Company can issue additional ordinary shares of class B (the «B Ordinary Shares») and/or preference shares of class A (the «A Preference Shares») and/or preference shares of class B (the «B Preference Shares») from time to time by way of resolutions of the shareholders of the Company. Upon issue of B Ordinary Shares, the holders of B Ordinary Shares will be hereafter referred to as «B Ordinary Shareholders», upon issue of A Preference Shares, the holders of A Preference Shares as «A Preference Shareholders» and upon issue of B Preference Shares, the holders of B Preference Shares as «B Preference Shareholders». Until issue of B Ordinary Shares, A Preference Shares and/or B Preference Shares, the A Ordinary Shareholders are also referred to as the «Shareholders» and the A Ordinary Shares as the «Shares». Upon issue of B Ordinary Shares, A Preference Shares and/or B Preference Shares, the holders of A Ordinary Shares, B Ordinary Shares, A Preference Shares and/or B Preference Shares will be hereafter referred to as the «Shareholders», the A Ordinary Shares, the B Ordinary Shares, the A Preference Shares and/or the B Preference Shares as the «Shares», the holders of A Ordinary Shares and B Ordinary Shares as «Ordinary Shareholders», the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares as the «Ordinary Shares», the holders of A Preference Shares and B Preference Shares as «Preference Shareholders» and the A Preference Shares and the B Preference Shares as the «Preference Shares». The holders of A Ordinary Shares and/or A Preference Shares are hereafter referred to as the «A Shareholders» and the holders of B Ordinary Shares and/or B Preference Shares as the «B Shareholders».

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. The Ordinary Shares shall be ordinary shares but, save as provided in the Articles, shall rank *pari passu* in all respects.

5.4. The Preference Shares shall confer the right to receive on each Preference Share, in priority to any payment by way of dividend to the Ordinary Shareholders, a fixed preferential cumulative dividend at the rate of 15 per cent per annum (calculated in respect of each financial year) on the nominal value of the Preference Shares plus any share premium (the «Fixed Dividend»). As long as any dividend remains unpaid on the Preference Shares, no dividend can be paid on Ordinary Shares. The Fixed Dividend shall accrue from day to day and shall be paid in cash as determined by the Board of Managers and, otherwise, upon the occurrence of an Exit.

5.5. In addition to the Fixed Dividend, the A Preference Shareholders are entitled to a further right of participation in the profits of the Company (the «Additional Dividend») as determined by the Shareholders in compliance with any

agreement entered into from time to time in connection with their shareholding in the Company. The B Preference Shares shall not confer any further right of participation in the profits of the Company other than the Fixed Dividend.

5.6. The provisions of Articles 5.4. and 5.5. are subject to any restrictions on the payment of dividends imposed by Law. Where, because of such restrictions, the Company cannot pay the full amount of the Fixed Dividend (or the Additional Dividend in case of the A Preference Shareholders) it shall on the due date pay so much thereof as, subject to such restrictions, it can and the balance when those restrictions cease to apply.

5.7. Subject to any restrictions imposed by any applicable law, the Company shall cause each subsidiary of the Company to make such distributions to the Company as shall enable it to pay the Fixed Dividend and the Additional Dividend, if any.

5.8. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem all or part of its own Preference Shares. The Company shall redeem all the Preference Shares upon the occurrence of an Exit. The Company may at any time upon 10 days' prior by the Company to the Preference Shareholders redeem all or some of the Preference Shares in accordance with any agreement possibly entered into from time to time between the Company and the Preference Shareholders. Redemption of the Preference Shares is subject to any restrictions on redemption imposed by Law. Where, because of such restrictions, the Company is unable to redeem Preference Shares otherwise required to be redeemed by these Articles, the Company shall redeem as many of the Preference Shares as, subject to such restrictions, it can and the balance when those restrictions cease to apply. The Fixed Dividend and the Additional Dividend on the Preference Shares redeemed will cease to accrue on the redemption date of such Preference Shares.

6. Shares' indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1. Any transfer of Shares to any third party must be authorised by the general meeting of the Shareholders who represent at least three quarters of the capital of the Company in accordance with article 189 of the Law.

7.2. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial instrument or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

7.3. In addition to the above formalities, a B Shareholder shall not transfer, sell, assign, renounce or otherwise create or dispose of any interest or Encumbrance in or over any of its B Ordinary Shares and/or its B Preference Shares except in accordance with the Articles.

7.4. No sale or transfer by an A Shareholder of any of its A Ordinary Shares and/or A Preference Shares shall, if resulting (if made and registered) in a Share Sale, be made or registered unless, not less than fifteen (15) Business Days before the transfer is lodged for registration, the proposed transferee or his nominee has offered in writing to purchase all of the Shares held by the B Shareholder(s) at the Specified Price, such offer (subject as provided in Article 7.5) to remain open for written acceptance for not less than fifteen (15) Business Days.

7.5. At any time during the fifteen (15) Business Day period referred to in Article 7.4 the B Shareholder(s) shall be entitled by written notice to the other Shareholders («Drag Notice») to require each other Shareholder to sell all of its Shares at the Specified Price, such sale to be completed contemporaneously with the sale by such A Shareholder.

7.6. For the purpose of this Article:

7.6.1. the «Specified Price» means, with respect to Ordinary Share, a price per Ordinary Share at least equal to that offered by the proposed transferee or transferees to the A Shareholder for Ordinary Shares and, with respect to Preference Shares, the highest amount per EUR of the redemption value thereof as agreed between the parties that is being offered by the proposed transferee or transferees to the A Shareholder in respect of its Preference Shares, Provided that, for the purpose of determining the Specified Price of any Shares under Article 7.6, any amount by which the aggregate price offered by the proposed transferee or transferees to the A Shareholder with respect to its A Preference Shares exceeds the aggregate redemption value thereof as agreed between the parties shall be deemed to be part of the Specified Price attributable to the A Ordinary Shares being sold by the A Shareholder and not part of the Specified Price attributable to its A Preference Shares; and

7.6.2. in the event of disagreement about the calculation of the Specified Price it shall be referred to an independent accountant for determination.

7.7. The A Shareholder may transfer the whole or any part of its legal or beneficial interest in any of its a Ordinary Shares and/or Preference Shares to any Person, subject however to the procedure set out in Article 7.1 and 7.2.

7.8. Subject however to the procedure set out in Article 7.1 and 7.2, a B Shareholder may transfer the whole of its legal and beneficial interest in all (but not part) of its B Ordinary Shares and/or B Preference Shares to any member of the HIL Group, subject to an undertaking to procure that such Shares are re-transferred to it or another member of the HIL Group immediately prior to such transferee ceasing to be a member of the HIL Group.

Chapter III. Management

8. Management

8.1. The Board of Managers shall comprise up to six (6) managers («Managers») who will constitute a board of managers (the «Board of Managers») appointed by the Shareholders representing at least 50% of the share capital of the Company on the basis of a list of candidates as follows:

- up to five (5) «A» managers (the «A Managers») appointed in accordance with Article 8.2 of which three shall at all times be Resident Managers;
- one «B» Manager (the «B Manager») appointed in accordance with Article 8.3.

8.2. The A Shareholders solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other Shareholders) signed by the A Shareholders or a duly authorised officer to propose candidates for election as A Managers from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such A Manager(s) and to propose the appointment of another person to act in place of such A Manager(s).

8.3. The B Shareholders solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other Shareholders) signed by the B Shareholders or a duly authorised officer to propose candidates chosen amongst partners of HREIM for election as a B Manager from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such B Manager and to propose the appointment of another person to act in place of such B Manager.

8.4. In respect of Resident Managers;

8.4.1. the A Shareholders shall at all times ensure that there are proposed as A Managers a sufficient number of Resident Managers so that the Board of Manager shall at no time be made up of a majority of Managers who are not Resident Managers;

8.4.2. the A Shareholders shall further ensure that in no event shall it propose for appointment, or fail to require the removal of, any Resident Manager who shall be anything other than ordinarily resident in Luxembourg;

8.4.3. the Company shall take all steps within its control to ensure that the Board of Managers shall at all times be in compliance with the foregoing objectives of this Article 8.4.

8.5. The Board of Managers shall nominate one A Manager to act as Chairman. The Chairman shall act as chairman of each meeting of Board of Managers and general meeting of the Shareholders. In the event that the Chairman is not present at a meeting of the Board of Managers or general meeting of the Shareholders, any other A Manager present shall decide which of them shall act as chairman for such meeting.

8.6. In addition, the Board of Managers shall nominate at least two A Managers to act as managing directors (the «Managing Directors»). The Managing Directors shall be resident in Luxembourg. Only the Managing Directors, each acting individually, have the power and responsibility for the representation of the Company with respect to third parties under the direction and supervision of the Board of Managers. Only the Managing Directors, each acting individually, shall conduct the day to day management of the Company on the basis of a specific authority from the Board of Managers, including:

8.6.1. carrying out the Business of the Company;

8.6.2. managing the assets of the Company and its subsidiaries;

8.6.3. recommending to the Board of Managers opportunities to be offered to the Company;

8.6.4. making propositions to the Board of Managers as to the buying and selling of any Property or related investments; and

8.6.5. pursuing any other activities the Company determines to pursue.

8.7. Any Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

9. Powers of the board of managers

9.1. Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with Article 12.

9.2. In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.3. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles or any agreement that may be entered from time to time between the Shareholders to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the company

10.1. Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any of the Managing Directors or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Managing Director or the Board of Managers.

10.2. Any deed, agreement or generally any document executed in compliance with Article 10.1 are valid and binding vis-à-vis third bona fide parties.

11. Delegation and agent of the board of managers

11.1. The Board of Managers or any Managing Director may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The Board of Managers or any Managing Director, as appropriate, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of agency.

12. Meeting of the board of managers

12.1. The Company and its Business shall be controlled and managed by the Board of Managers.

12.2. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg at such times as the Board of Managers shall determine but, unless otherwise agreed in writing by one of the A Managers, a meeting of the Board of Managers shall be held at least once every month during the investment period (within the meaning agreed between the Shareholders from time to time) and thereafter once every six weeks.

12.3. The quorum for meetings of the Board of Managers shall be four Managers, of which one must be an A Manager and one must be the B Manager, present at the commencement and throughout the whole of the meeting provided that:

12.3.1. such meetings shall not be quorate unless:

(b) the number of Resident Managers present in person or by proxy shall at least equal the aggregate of all other Managers in attendance; and

(c) there shall be more A Managers present (in person or by proxy) than B Managers;

12.3.2. (subject as provided in Article 12.3.1) each Manager shall be allowed to appoint another Manager as his proxy in his absence; and

12.3.3. if within one hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present the meeting shall (unless an A Manager and a B Manager agree otherwise) stand adjourned to the second Business Day next following at the same time and place, unless the meeting has been called at short notice pursuant to Article 12.5 in which case such meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place. If at the adjourned meeting a quorum is not present within one hour from the time appointed for the meeting, the quorum shall (subject as provided in (a) above) be any two A Managers.

12.4. Each Manager shall have one vote and the Board of Managers shall make all decisions by a simple majority vote. The Chairman shall not have a second or casting vote.

12.5. Unless otherwise agreed, not less than five (5) Business Days' notice of each meeting of the Board together with the agenda for such meeting and relevant board papers shall be given to each Manager, provided that any Manager may require a meeting of the Board of Managers to be held on not less than 24 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice.

12.6. The Company shall make available to the Managers and, upon request, to the Shareholders copies of (and supporting papers relating to) minutes of meetings of the Board of Managers, such minutes and papers to be provided within ten (10) Business Days after any such meetings.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred on the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. Business year

14. Business year

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Distribution right of shares

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.

Chapter VI. Liquidation

16. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17. Liquidation

17.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of Shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

19. Definitions

«Affiliate» means, with respect to any Person, another Person who, directly or indirectly, (i) Controls the first Person, (ii) is Controlled by the first Person, or (iii) is under common Control with the first Person. The Affiliates of HREIM shall be deemed to include the Initial Owners and any New Partners and Affiliates of any of the foregoing and any other Persons having an interest in HREIM and any Person in relation to which any one or more of the foregoing together exercise Control.

«Asset Sale» means the sale of assets within the Portfolio.

«Business Day» means a day (excluding Saturdays) on which banks generally are open in the City of London and Luxembourg for the transaction of normal banking business.

«Business» means the business of acquiring, holding and selling industrial Property.

«Control» means the ability or right, directly or indirectly, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (including being the partner of a partnership having the right to manage the affairs of that partnership) of any Person (i) to direct or cause the direction of the management and policies of another Person to be conducted in accordance with the wishes of the first Person, (ii) to exercise more than 50 per cent. of the votes generally exercisable at general meetings of another Person, or (iii) in the case of a partnership (other than a partnership having one partner with the right to manage the affairs of the partnership), to receive a share of more than one-half of the assets or income of that partnership.

«Encumbrance» means any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, hypothecation, trust, right of set off or other third party right or interest (legal or equitable), including any right of pre-emption assignment by way of security, reservation of title or any other security interest of any kind so created or arising or any other agreement or arrangement (including, without limitation, a sale and repurchase arrangement) having similar effect.

«ERE Group» means the General Property Trust (ARSN 090 110 357) and GPT MANAGEMENT LIMITED (ABN 94 000 335 473) and its successors as responsible entity of the General Property TRUST AND BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LIMITED (ABN. 76 108 617 483) and their respective Affiliates, including the A Shareholders.

«Exit» means a Share Sale, an Asset Sale or other realisation by the Shareholders so that (in every case) all or substantially all (meaning all save a de minimus amount) of the Shareholders' investments in the Group are sold to third parties or realised.

«Group» means the Company and all of its subsidiaries from time to time.

«HIL Group» means HREIM and its Affiliates from time to time, including the B Shareholders.

«HREIM» means HALVERTON REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LLP (No. OC309009) a limited liability partnership incorporated in England and Wales whose registered office is at Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY, England.

«Initial Owners» means Richard Croft, William Sexton, Taco de Groot, Douglas Gardner and Andrew Yates.

«New Partners» means new executive partners admitted to HREIM in its capacity as asset manager and by whom an economic and/or partnership interest and/or voting rights in HREIM in its capacity as asset manager is contemporaneously with such admission acquired, all as notified in writing to the Company by HREIM in its capacity as asset manager.

«Permitted Transfer» means (in the case of the B Shareholder) any transfer of shares within the HIL Group and (in the case of the A Shareholder) any transfer of shares within the ERE Group.

«Person» means any individual, partnership, corporation, limited liability company or partnership, unincorporated organisation or association, trust (including the trustees thereof in their capacity as such) or other entity.

«Portfolio» means the interests in real property owned by the Company from time to time, whether directly or through subsidiary undertakings.

«Property» means any real property and/or leasehold property and/or shares or interests in bodies corporate or other entities through which such assets are held.

«Resident Managers» means A Managers ordinarily resident in Luxembourg.

«Share Sale» means the transfer (whether through a single transaction or a series of transactions) of Shares as a result of which (i) any Person (or Persons connected with each other, or Persons acting in concert with each other) would have the beneficial ownership over that number of Shares which in aggregate would confer more than 50 per cent of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company, provided that there shall be no Share Sale as a result of any Permitted Transfer, or (ii) the A Shareholder (together with any of its Affiliates to whom Shares shall have been the subject of a Permitted Transfer) no longer has the beneficial ownership over that number of Shares which in aggregate would confer more than 50 per cent. of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg), enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 97.795, constituée sous le nom de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. par acte daté du 8 décembre 2003 par le Notaire Joseph Elvinger, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 85, 22 janvier 2004 (page 4042) (the «Associé Unique»);

En sa capacité d'associé unique de HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg), non encore enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg et constituée par acte daté du 22 juin 2005 par le Notaire Joseph Elvinger (la «Société») dont les statuts ont été modifiés (les «Statuts») le 11 juillet 2005;

Décident de prendre les résolutions suivantes conformément à l'article 13 des Statuts et aux articles 193-195 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

L'associé unique est représenté par Mademoiselle Caroline Notté, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Caroline Notté, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Aude Tusamba, juriste, demeurant à Luxembourg.

Après délibération, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier les Statuts, qui seront rédigés comme suit:

Titre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

3. Objet

3.1. La Société a pour objet d'acquérir ou de vendre ou de céder toute autre manière, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces intérêts.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et entrer dans toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A (les «Parts Ordinaires A»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Les détenteurs de Parts Ordinaires A sont collectivement définis comme les «Associés Ordinaires A». La Société peut émettre des nouvelles parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Ordinaires B») et/ou des parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Préférentielles A») et/ou des parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Préférentielles B») en vertu de résolutions des associés de la Société. Dès émission de Parts Ordinaires B, les détenteurs de Parts Ordinaires B seront définis comme les «Associés Ordinaires B», dès émission de Parts Préférentielles A, les associés de Parts Préférentielles A seront définis comme les «Associés Préférentiels A» et dès émission de Parts Préférentielles B, les associés de Parts Préférentielles B seront définis comme les «Associés Préférentiels B». Jusqu'à l'émission de Parts Ordinaires B, de Parts Préférentielles A et/ou de Parts Préférentielles B, les Associés Ordinaires A sont également définis comme les «Associés» et les Parts Ordinaires A comme les «Parts». Dès émission de Parts Ordinaires B, de Parts Préférentielles A et/ou de Parts Préférentielles B, les détenteurs de Parts Ordinaires A, de Parts Ordinaires B, de Parts Préférentielles A et/ou de Parts Préférentielles B seront définis comme les «Associés», les Parts Ordinaires A, les Parts Ordinaires B, les Parts Préférentielles A et/ou les Parts Préférentielles B comme les «Parts», les détenteurs de Parts Ordinaires A et de Parts Ordinaires B comme les «Associés Ordinaires», les détenteurs de Parts Préférentielles A et de Parts Préférentielles B comme les «Associés Préférentiels» et les Parts Préférentielles A et les Parts Préférentielles B comme les «Parts Préférentielles». Les détenteurs de Parts Ordinaires A et/ou de Parts Préférentielles B sont définis comme les «Associés A» et les détenteurs de Parts Ordinaires B et/ou de Parts Préférentielles B comme les «Associés B».

5.2. Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3. Les Parts Ordinaires sont des parts sociales ordinaires qui, sous réserve de clause contraire, ont les mêmes droits.

5.4. Les Parts Préférentielles confèrent le droit de recevoir sur chaque Part Préférentielle, par priorité à tout paiement par voie de dividende aux Associés Ordinaires, un dividende préférentiel fixe et récupérable à un taux de 15 pour cent par an (calculé pour chaque année sociale) sur la valeur nominale des Parts Préférentielles plus prime d'émission (le «Dividende Fixe»). Tant qu'un dividende reste impayé sur les Parts Préférentielles, aucun dividende ne peut être versé sur les Parts Ordinaires. Le Dividende Fixe s'accumule de jour en jour et doit être payé en liquidités tel que décidé par le Conseil de Gérance et, en tout état de cause, à la Sortie.

5.5. En plus du Dividende Fixe, les Associés Préférentiels A ont droit de percevoir un dividende supplémentaire sur les profits de la Société («Dividende Additionnel») tel que déterminé par les Associés conformément à tout accord éventuellement passé entre eux relatif à l'actionnariat de la Société. Les Parts Préférentielles B ne donne aucun droit supplémentaire aux profits de la Société autre que le Dividende Fixe.

5.6. Les dispositions des Articles 5.4 et 5.5 sont soumis aux restrictions imposées par la Loi sur le paiement de dividendes. Lorsque, en raison de ces restrictions, la Société ne peut pas payer le montant total du Dividende Fixe (et du Dividende Additionnel s'agissant des Associés Préférentiels A), elle doit payer à la date convenue un montant correspondant au montant maximum qu'elle peut payer compte tenu de ces restrictions et le solde sera versé lorsque ces restrictions cesseront de s'appliquer.

5.7. Sous réserve de toutes restrictions imposées par toute loi applicable, la Société doit faire en sorte que chacune de ses filiales effectue des distributions à la Société de manière à ce que la Société puisse payer le Dividende Fixe et le Dividende Additionnel, s'il y en a un.

5.8. La Société peut, dans la limite de ce qui est permis par la Loi, racheter toute ou partie de ses propres Parts Préférentielles. La Société doit racheter toutes les Parts Préférentielles lors de la Sortie. La Société peut à tout moment moyennant notice envoyée 10 jours avant par la Société aux Associés Préférentiels racheter tout ou partie des Parts Préférentielles en conformité avec tout accord éventuellement intervenu entre la Société et les Associés Préférentielles. Le rachat des Parts Préférentielles est sujet à toutes restrictions imposées par la Loi sur le rachat. Lorsque, en raison de telles restrictions, la Société ne peut racheter toutes les Parts Préférentielles qui doivent en principe être rachetées conformément aux Statuts, la Société doit racheter le maximum de Parts Préférentielles qu'elle peut racheter compte tenu de ces restrictions et le solde sera racheté lorsque ces restrictions cesseront de s'appliquer. Le Dividende Fixe et le Dividende Additionnel sur les Parts Préférentielles rachetées cessent de s'accumuler à compter de la date de rachat de ces Parts Préférentielles.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

7.1. Tout transfert de Parts à un tiers doit être autorisé par l'assemblée générale des Associés représentant les trois quarts du capital de la Société conformément à l'article 189 de la Loi.

7.2. Tout transfert de Parts doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas valable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il soit notifié à la Société ou accepté par elle en conformité avec l'article 190 de la Loi.

7.3. En plus des formalités ci-dessus un Associé B ne doit pas transférer, vendre, céder, renoncer ou autrement créer ou céder un intérêt ou accorder une Sûreté dans ou sur tout ou partie des Parts Ordinaires B et/ou ses Parts Préférentielles B sauf lorsque ce transfert est effectué conformément aux statuts.

7.4. Aucune vente ou transfert par un Associé A de tout ou partie de ces Parts Ordinaires A et/ou Parts Préférentielles A ne doit pas être fait ou enregistré, si celui-ci (si le transfert était fait et enregistré) aboutirait à une Vente de Parts à moins que au moins quinze (15) Jours Ouvrables avant que le transfert soit déposé pour enregistrement, l'acheteur potentiel ou son mandataire ait offert par écrit d'acheter toutes les Parts détenues par les Associés B au Prix Indiqué, cette offre (sous réserve de l'article 7.5) devant restée ouverte pour acceptation écrite au moins quinze (15) Jours Ouvrables.

7.5. A tout moment durant la période de quinze (15) Jours Ouvrables à laquelle il est fait référence à l'article 7.4, les Associés B sont en droit de demander par notice écrite envoyée aux autres Associés («Drag Notice») que chaque autre Associé vende ses Parts au Prix Indiqué de manière à ce que cette vente soit finalisée de manière concomitante à la vente faite par cet Associé A.

7.6. Pour les besoins de cet Article:

7.6.1. Le «Prix Indiqué» signifie, s'agissant de chaque Part Ordinaire, un prix par Part Ordinaire au moins équivalent à celui offert par l'acheteur(s) potentiel(s) à l'Associé A pour les Parts Ordinaires et, s'agissant des Parts Préférentielles le montant le plus élevé du prix de rachat pour ses Parts Préférentielles tel que convenu entre les parties, qui a été offert par l'acheteur(s) potentiel(s) à l'Associé A pour les Parts Préférentielles A, etant entendu que, pour les besoins de la détermination du Prix Indiqué pour chaque Part en vertu de l'Article 7.6, tout montant par lequel le prix offert par l'acheteur(s) potentiel(s) à l'Associé A pour les Parts Préférentielles A qui excèdent le prix de rachat pour ces mêmes Parts tel que convenu entre les parties sera considéré comme constituant une partie de Prix Indiqué attribuable aux Parts Ordinaires A vendues par l'Associé A et non pas comme une partie de Prix Indiqué attribuable par ses Parts Préférentielles A; et

7.6.2. En l'absence d'accord sur le calcul du Prix Indiqué les parties auront recours au service d'un comptable indépendant pour le déterminer.

7.7. L'Associé A peut transférer tout ou partie de ses droits légaux ou économiques sur une quelconque de ses Parts Ordinaires et/ou de ses Parts Préférentielles à toute Personne à la condition toutefois que la procédure contenue dans l'Article 7.1 et 7.2 soit respectée.

7.8. Sous réserve que la procédure contenue dans l'Article 7.1. et 7.2. soit respectée, un Associé B peut transférer l'entière de ses droits légaux et économiques sur la totalité (mais non une partie) de ses Parts Ordinaires B et/ou Parts Préférentielles B à tout membre du Groupe HIL, sous réserve d'obtenir l'engagement que ces Parts seront retransférées au cédant ou à tout autre membre du Groupe HIL immédiatement après que le cessionnaire a cessé d'être membre du Groupe HIL.

Titre II. Gérance

8. Gérance

8.1. Le Conseil de Gérance comprendra jusqu'à six (6) gérants (les «Gérants») qui constitueront un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») nommés par les Associés représentant au moins 50% du capital social de la Société sur la base d'une liste de candidats selon les règles suivantes:

- jusqu'à cinq (5) gérants «A» (les «Gérants A») seront nommés en conformité avec l'Article 8.2 et parmi ceux-ci trois (3) devront être à tout moment Gérants Résidents;

- un (1) gérant «B» (le «Gérant B») sera nommé en conformité avec l'Article 8.3.

8.2. Les Associés A uniquement ont le droit exerçable par notice écrite envoyée à la Société (avec copie aux autres Associés) signée par les Associés A ou une personne dûment autorisée, de proposer des candidats à la nomination comme Gérant A. Ils ont également le droit en envoyant une notice similaire de demander la révocation des Gérant(s) A et de proposer la nomination d'une autre personne pour le(s) remplacer en tant que Gérant(s) A.

8.3. Les Associés B uniquement ont le droit exerçable par notice écrite envoyée à la Société (avec copie aux autres Associés) signée par les Associés B ou une personne dûment autorisée de proposer des candidats choisis parmi les associés de HREIM à la nomination comme Gérant B. Ils ont également le droit en envoyant une notice similaire de demander la révocation des Gérant(s) B et de proposer la nomination d'une autre personne pour le remplacer en tant que Gérant(s) B.

8.4. S'agissant des Gérants Résidents:

8.4.1. Les Associés A doivent s'assurer qu'à tout moment ils ont proposé comme Gérant A un nombre suffisant de Gérants Résidents afin que le Conseil de Gérance ne soit à aucun moment composé d'une majorité de Gérants qui ne sont pas Gérants Résidents;

8.4.2. Les Associés A doivent également s'assurer qu'en aucune circonstance ils ne proposeront la nomination ou manqueront de demander la révocation d'un Gérant Résident qui serait différent d'une personne résident normalement à Luxembourg;

8.4.3. La Société devra prendre toute mesure en son pouvoir pour s'assurer que le Conseil de Gérance soit à tout moment composé de manière à ce que les objectifs de l'Article 8.4 soient atteints.

8.5. Le Conseil de Gérance doit désigner un (1) Gérant A comme Président. Le Président doit agir en tant que président de chaque réunion du Conseil de Gérance et chaque réunion des Associés. Dans le cas où le Président ne peut pas être Président à une réunion du Conseil de Gérance ou à une réunion des Associés, tout autre Gérant A qui est présent doit décider lequel d'entre eux agira comme président de cette réunion.

8.6. Au surplus le Conseil de Gérance doit désigner au moins deux (2) Gérants pour agir en tant que gérant délégué (les «Gérants Délégués»). Les Gérants Délégués devront être résidents au Luxembourg. Seuls les Gérants Délégués, agissant individuellement, ont le pouvoir et la responsabilité de la représentation de la Société vis à vis des tiers sous la direction et la supervision du Conseil de Gérance. Seul les Gérants Délégués, chacun agissant individuellement, pourront conduire la gestion journalière de la Société sur base d'un pouvoir spécifique du Conseil de Gérance, notamment:

8.6.1. mener les affaires de la Société;

8.6.2. gérer les avoirs de la Société et ses filiales;

8.6.3. recommander au Conseil de Gérance des opportunités qui s'offrent à la Société;

8.6.4. faire des propositions au Conseil de Gérance quant à l'achat et à la vente d'une Propriété ou d'un investissement immobilier; et

8.6.5. poursuivre toutes activités que la Société décide de poursuivre.

8.7. Un Gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans justification par résolution des Associés détenant la majorité des votes.

9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1. Toute décision relative à la gestion de la Société doit être prise collectivement par le Conseil de Gérance en conformité avec l'Article 12.

9.2. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.3. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts ou tout accord éventuellement conclu entre les Actionnaires seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société

10.1. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle des Gérants Délégués ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par les Gérants Délégués ou par le Conseil de Gérance.

10.2. Tout acte, contrat ou généralement tout document signé en application de l'Article 10.1 est valable et lie la Société vis à vis des tiers de bonne foi.

11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1. Le Conseil de Gérance ou un Gérant Délégué quelconque, agissant individuellement peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Conseil de Gérance ou un Gérant Délégué quelconque, agissant individuellement, s'il le juge approprié, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance

12.1. La Société et son Activité est contrôlée et gérée par le Conseil de Gérance.

12.2. Les réunions du Conseil de Gérance doivent être tenues au Luxembourg aux dates que le Conseil de Gérance détermine mais, à moins que l'un des Gérants A en décide autrement par écrit, une réunion du Conseil de Gérance doit être tenue au moins une fois par mois pendant la période d'investissement (tel que éventuellement convenue entre les Associés) et ensuite une fois toutes les six (6) semaines.

12.3. Le quorum pour les réunions du Conseil de Gérance est fixé à quatre (4) Gérants dont au moins un devra être un Gérant A et au moins un Gérant B, présent au début et jusqu'à la fin de la réunion en conformité avec les dispositions suivantes:

12.3.1. Le quorum ne sera pas constitué à moins que:

(a) le nombre de Gérants Résidents présents en personne ou par procuration soit au moins égal au nombre des autres Gérants assistants à la réunion;

(b) il y ait plus de Gérants A présents (en personne ou par procuration) que de Gérants B;

12.3.2. (sous réserve des dispositions de l'Article 12.3.1.) chaque Gérant est autorisé à désigner un autre Gérant comme son mandataire en son absence; et

12.3.3. si dans l'heure qui suit le début la réunion, le quorum n'est pas constitué la réunion (à moins qu'un Gérant A et un Gérant B en décident autrement) sera ajourné au deuxième Jour Ouvrable à la même heure et au même endroit à moins que la réunion n'ait été convoquée avec un délai de convocation plus court conformément à l'Article 12.5 auquel cas la réunion sera ajournée au Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même endroit. Si à une réunion ajournée, le quorum n'est pas constitué dans l'heure qui suit le début de la réunion, le quorum sera constitué par deux (2) Gérants A (sous réserve du point (a) ci-dessus).

12.4. Chaque Gérant a un droit de vote et le Conseil de Gérance prendra ses décisions à la majorité simple. Le Président n'a un deuxième droit de vote ou une voix prépondérante.

12.5. A moins qu'il en soit convenu autrement, au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la réunion une notice ainsi que l'agenda pour cette réunion et la documentation sous-jacente sera donnée à chaque Gérant étant entendu qu'un Gérant peut demander la tenue d'une réunion de Conseil de Gérance en envoyant une notice au moins 24 heures avant s'il ou elle considère que les circonstances justifient ce délai de convocation plus court.

12.6. La Société doit mettre à disposition des Gérants et, sur demande, à disposition des Associés, copie des procès-verbaux (ainsi que tous les documents qui y sont relatifs) des réunions du Conseil de Gérance dans les dix (10) Jours Ouvrables après la tenue de ces réunions.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

13.1. L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. Exercice social

14. Exercice social

14.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Droit de distribution des parts

15.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2. Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Liquidation

16. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17. Liquidation

17.1. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant trois quart du capital social de la Société.

17.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

19. Définitions

«Activité» signifie l'activité visant à acquérir, détenir et vendre la Propriété industrielle.

«Affiliée» signifie, s'agissant d'une Personne une autre Personne qui, directement ou indirectement (i) Contrôle la première Personne, (ii) est Contrôlée par la première Personne, ou (iii) est sous le Contrôle commun avec la première Personne. Les Affiliées de HREIM incluent les Détenteurs Initiaux.

«Contrôle» signifie la capacité ou le droit d'une Personne, que cela soit directement ou indirectement, ou au travers de la détention de titres comportant des droits de vote, par contrat ou autrement (et notamment le fait d'être associé d'un partnership ayant le droit de gérer les affaires de ce partnership), (i) de diriger ou d'influencer la direction de la gestion et des politiques d'une autre Personne de façon à ce qu'elle soit conduite conformément aux souhaits de cette première Personne, (ii) d'exercer plus de 50% des droits de vote pouvant être exercés aux assemblées générales de cette Personne ou (iii) dans le cas d'un partnership (autre qu'un partnership ayant un Gérant détenant le droit de gérer les affaires du partnership), de recevoir une portion de plus de 50% des actifs ou revenus de ce partnership.

«Détenteurs Originaux» signifie Richard Croft, William Sexton, Taco de Groot, Douglas Gardner et Andrew Yates.

«Gérant Résident» signifie les Gérants A résidents normalement à Luxembourg.

«Groupe ERE» signifie le General Property Trust (ARSN 090 110 357) et GPT MANAGEMENT LIMITED (ABN 94 000 335 473) et ses successeurs comme entité responsable du General Property TRUST ET BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LIMITED (ABN. 76 108 617 483) et leurs Affiliées respectives, incluant notamment les Associés A.

«Groupe HIL» signifie HREIM et ses Affiliés à un moment donné incluant les Associés B.

«Groupe» signifie la Société et toutes ses filiales à un moment donné.

«HREIM» signifie HALVERTON REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LLP (No. OC309009) un limited liability partnership constitué en Angleterre et dont le siège social se trouve à Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY, Angleterre.

«Jour Ouvrable» signifie un jour (autre qu'un samedi) ou les banques sont généralement ouvertes dans la ville de Londres ou de Luxembourg pour une activité bancaire normale.

«Nouveaux Partenaires» signifie les nouveaux Associés exécutifs admis dans HREIM agissant en sa capacité de gestionnaire d'actifs et qui ont acquis un intérêt économique et/ou de partnership et/ou des droits de vote dans HREIM agissant en sa capacité de gestionnaire d'actifs au même moment que leur admission, tel que notifié par écrit à la Société par HREIM en sa capacité de gestionnaire d'actifs.

«Personne» signifie une personne physique, un partnership, une corporation, une société à responsabilité limitée, une organisation sans personnalité légale ou une association, un trust (incluant les trustees agissant en cette qualité) ou toute autre entité.

«Portfolio» signifie les intérêts dans des actifs immobiliers détenus par la Société à une date donnée directement ou indirectement au travers de participation dans des filiales.

«Propriété» signifie toute propriété immobilière et/ou propriété sous-location et/ou actions ou intérêts dans des entités personnes morales ou toute autre entité au travers desquelles ces actifs sont détenus.

«Sortie» signifie une Vente de Parts, une Vente d'Actifs ou tout autre réalisation par les Associés ayant pour conséquences (dans chaque cas) que tout ou une partie substantielle (signifiant la totalité moins un montant minumus) des investissements des Associés dans le Groupe est vendue à des tiers ou réalisée.

«Sûreté» signifie une hypothèque, charge (fixe ou flottante), gage, lien, hypothecation, trust, droit à la compensation ou tout autre intérêt ou droit d'un tiers (légal ou équitable), incluant notamment le droit de préemption accordé au travers d'une sûreté, réservation de titre ou tout autre garantie de toute sorte créée ou déroulant d'un contrat ou d'un accord (incluant sans que ceci soit limitatif, un contrat de vente et de rachat) ayant un effet similaire.

«Transfert Autorisé» signifie (dans le cas d'un Associé B) tout transfert d'actions à l'intérieur du Groupe HIL et (dans le cas d'un Associé A) tout transfert d'actions à l'intérieur du Groupe ERE.

«Vente d'Actifs» signifie la vente d'actifs composant le Portfolio.

«Vente de Parts» signifie le transfert d'actions (au travers d'une transaction unique ou d'une série de transactions) aboutissant à ce que (i) une Personne (ou des Personnes ayant un lien entre elles, ou des Personnes agissant de concert) ait le bénéfice économique sur un nombre de Parts qui lui confère au total plus de 50% des droits de vote qui peuvent être exercés aux assemblées générales de la Société, étant entendu qu'il n'y aura pas de Vente de Parts si celle-ci résulte d'un Transfert Autorisé, ou (ii) un Associé A (ensemble avec ses Affiliés dont les Parts ont été acquises au titre d'un Transfert Autorisé) n'ait plus le bénéfice économique sur un nombre de Parts qui lui confère au total plus de 50% des droits de vote qui peuvent être exercés aux assemblées générales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Notte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2005, vol. 432, fol. 55, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(106913.3/242/738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

GUY FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern.

R. C. Luxembourg B 35.320.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101878.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

E-VASION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3839 Schiffange.
R. C. Luxembourg B 82.918.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101879.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SALON DE COIFFURE FIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.266.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101880.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ATELIERS FRANÇOIS FRIESEISEN & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 8.936.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101881.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

GLOBAL ACCESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9068 Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 96.969.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101882.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ELECTRO FERREIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.391.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101883.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

LORD NELSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.406.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101884.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

INDICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.955.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour INDICE HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(101886.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

INDICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.955.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour INDICE HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(101888.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

INDICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.955.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour INDICE HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(101890.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

INDICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.955.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour INDICE HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(101891.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

INDICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.955.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour INDICE HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(101892.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

LUSTRERIE LANNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1646 Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 90.038.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101885.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

IBELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.060.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101887.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ROSETTA I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.836.

—
L'adresse professionnelle de la personne chargée du contrôle des comptes a été modifiée comme suit:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., Personne chargée du contrôle des comptes, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour la société

J.W. van Koeverden Brouwer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101897.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

LUX-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Howald.
R. C. Luxembourg B 22.487.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(101889.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.333.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration le 15 juin 2005

1. Démission de Monsieur Paolo Mariani.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Paolo Mariani avec effet immédiat.

2. Cooptation de Monsieur Cesare Richeldi comme nouvel Administrateur.

Les Administrateurs restant décident de coopter Monsieur Cesare Richeldi en remplacement de Monsieur Paolo Mariani avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101898.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

GLOBAL ENHANCED LOAN FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.485.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 21 novembre 2005 que M. Robert Jan Schol, administrateur de sociétés, a été coopté administrateur de la société avec effet au 21 novembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Hugo Neuman. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 novembre 2005.

Pour la société

J.W. van Koeverden Brouwer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101901.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

S.M.S. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 109.745.

In the year two thousand five, on the fourteenth of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of S.M.S. FINANCE S.A., a société anonyme having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg number B 109.745, incorporated by a deed of notary Alphonse Lentz, residing in Remich on July 27th, 2005, under way of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Nathalie Mager, employee, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, who appoints as secretary Mr Serge Marion, employee, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The meeting elects as scrutineer Mr Pier Luigi Tomassi, employee, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The steeringboard having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Resignation of and discharge to be given to the present Directors of the Company.
- 2) Creation of Directors of category A and Directors of category B and modification of Article 7, paragraph 1.
- 3) Change of Article 10 of the Articles of Incorporation.
- 4) Appointment of a new director.
- 5) Decision to fix a new authorised capital of the Company at ten millions Euro (10,000,000.- EUR), represented by one hundred thousand (100,000) shares, each having a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each and modification of Article 3, paragraph 2.
- 6) Suppression of the last sentence of 4th paragraph of article 3.
- 7) Addition of a supplementary paragraph to article 7.
- 8) Addition of a supplementary paragraph to article 8.
- 9) Amendment of the paragraphs 2 and 4 of article 8.
- 10) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxy holders by the steering board and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this present deed.

III. That it appears from the attendance list, that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The Meeting accepts the resignation of the present Director, Romain Kremer, of the Company and gives him full and entire discharge for the execution of his mandate until this day.

Second resolution

The Meeting decides to change the power of signature of the Company. Two category of directors are created, directors of Category A and directors of Category B. The Company will be bound by the joint signature of a directors of category A and a directors of a category B.

Third resolution

Pursuant to the aforementioned resolution, article 10 of the Articles of Incorporation will read as follow:

«**Art. 10.** The corporation will be bound by the joint signature of an A and a B class Director.»

Fourth resolution

It was resolved to appoint as new director of the Company:

- Mr Silvio Scaglia, Director, born in Luzerne (Suisse) on October 14th, 1958, with address in I-20121 Milan, 18, Via Borgonuovo.

The new director will terminate the mandate of the resigning director.

The board of directors of the Company will be as follows:

- Ms Nathalie Mager, employee, born in F-Longwy born May 2nd, 1966, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, Director of category B;

- Mr Serge Marion, employee, born in B-Namur on April 15th, 1976, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, Director of category B;

- Mr Silvio Scaglia, Director, born in Luzerne (Suisse) on October 14th, 1958, with address in I-20121 Milan, 18, Via Borgonuovo, Director of category A.

The mandate of the directors of the board will end at the holding of the general ordinary shareholders meeting of 2006.

Fifth resolution

The Meeting resolves to fix a new authorised capital of the Company to ten million Euro (10,000,000.- EUR), by creation and issuing of one hundred thousand (100,000) new shares, having a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Sixth resolution

The Meeting decides to suppress the last sentence of the 4th paragraph of article 3. Pursuant to the aforementioned resolutions, article 3 will read as follow:

«**Art. 3. Paragraph 2.** The authorised capital is fixed at ten million Euro (10,000,000.- EUR), consisting of one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share.»

«**Art. 3. Paragraph 4.** Furthermore the board of directors is authorised, during a period of five years after the date of publication of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine.»

The other paragraphs stay unchanged.

Seventh resolution

The Meeting decides to amend the 1st paragraph of Article 7 pursuant to second Resolution and to add an new 4th paragraph, which will read as follows:

«**Art. 7. Paragraph 1.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who do not need to be shareholders of the Company and which are designated as directors of category A and of category B.»

«**Art. 7. Paragraph 4.** In the event of vacancy of any director of A class the term of the office of the entire board will be considered as expired and a new board will be promptly re-elected by the general shareholders meeting.»
All the other paragraphs of article 7 stay unchanged.

Eighth resolution

The Meeting decides to amend the 2nd and the 4th paragraph of article 8 of the Articles of Incorporation and to add a new 5th paragraph. Article 8 will read as follows:

«**Art. 8.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any director of A class or two directors of any class, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be validly taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting, provided that such majority includes the favourable vote of at least one director of A class.

In the event of equal number of votes, the chairman shall have the casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.»

Ninth resolution

The Meeting decides to make slight corrections in the english version of article 9 of the Articles of Incorporation only, which article will read as follows:

«**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who do not need to be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who do not need to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille cinq, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.M.S. FINANCE S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.745, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 27 juillet 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Acceptation de la démission et de la décharge d'un administrateur.
2) Création d'une catégorie d'administrateurs A et d'une catégorie d'administrateurs B et modification de l'article 7, alinéa 1.

3) Modification de l'article 10 des statuts.

4) Nomination d'un nouvel administrateur.

5) Fixation d'un nouveau capital autorisé à un montant de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Suite à cette résolution, modification de l'article 3, alinéa 2.

6) Suppression de la dernière phrase du quatrième alinéa de l'article 3.

7) Ajout d'un quatrième alinéa à l'article 7 des statuts.

8) Modification des deuxième et quatrième alinéas de l'article 8 des statuts et ajout d'un cinquième alinéa.

9) Divers.

II. Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Romain Kremer du poste d'administrateur de la société, avec effet à ce jour, et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer le régime de signature des administrateurs pour engager valablement la société. Deux catégories d'administrateurs sont créées, à savoir la catégorie A et la catégorie B. La société n'est valablement engagée que par la signature d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution précédente, de modifier l'article 10 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Quatrième résolution

L'assemblée désigne, en remplacement de l'administrateur démissionnaire et qui terminera son mandat, comme nouvel administrateur:

- Monsieur Silvio Scaglia, directeur, né à Luzerne (Suisse), le 14 octobre 1958, demeurant à I-20121 Milan, 18, Via Borgonuovo.

Le conseil d'administration se compose désormais de la manière suivante:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à Longwy (France), le 2 mai 1966, demeurant professionnellement L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, administrateur de catégorie B.

- Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur, le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, administrateur de catégorie B.

- Monsieur Silvio Scaglia, directeur, né à Luzerne (Suisse), le 14 octobre 1958, demeurant à I-20121 Milan, 18, Via Borgonuovo, administrateur de catégorie A.

La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nouveau capital autorisé de la société à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer la dernière phrase du quatrième alinéa de l'article 3 des statuts. Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 2.** Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

«**Art. 3. Alinéa 4.** En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra.»

Les autres alinéas restent inchangés.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 7 suite à la résolution 2 et d'ajouter un quatrième alinéa à l'article 7 des statuts, dont la teneur est la suivante:

«**Art. 7. Alinéa 1^{er}.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société, désignés comme administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.»

«**Art. 7. Alinéa 4.** En cas de vacance d'un des administrateurs de catégorie A, la période de durée en charge de l'entier conseil se considérera expirée et un nouveau conseil d'administration sera élu par l'assemblée générale des actionnaires.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier les deuxième et quatrième alinéas de l'article 8 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président et d'un administrateur de catégorie A ou de deux administrateurs de n'importe quelle catégorie, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.»

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont valides si prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, pourvu que ladite majorité inclut la voix favorable d'au moins un des administrateurs de catégorie A. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de procéder à de petites corrections dans la version anglaise de l'article 9 des statuts uniquement. Le texte français reste partant inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, P.L. Tomassi, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 novembre 2005, vol. 469, fol. 69, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 novembre 2005.

M. Schaeffer.

(102914.3/5770/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

S.M.S. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.745.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 novembre 2005.

M. Schaeffer.

(102916.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

R.B.D. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.965.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour R.B.D. HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(101909.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

R.B.D. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.965.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour R.B.D. HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(101910.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

R.B.D. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.965.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour R.B.D. HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(101911.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

R.B.D. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.965.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour R.B.D. HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(101912.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

R.B.D. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.965.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour R.B.D. HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(101914.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.
